

<p>Règlement Intérieur Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité 2022/2023</p>
--

1/ Présentation du CLAS

Nouveau fonctionnement du CLAS

16h30-17h : Goûter équilibré donné par les parents

17h-18h30 : Temps des devoirs soit en individuel avec l'aide d'un bénévole soit en groupe puis ateliers liés au programme scolaire suivant deux axes qui sont :

- Savoir lire / écrire / compter – Dextérité / graphie / motricité
- Apprendre à « être » : savoir qui on est / savoir interagir / apprendre les règles pour vivre avec les autres

Il y a trois groupes de 8 enfants par niveaux : CP – CE1 – CE2/CM1/CM2

2/ Accueil et départ des enfants

Accueil

Du fait de notre proximité géographique avec l'école Amadei, l'équipe encadrante récupère les enfants inscrits directement à l'école à 16h30. Les enfants des autres écoles sont amenés par les parents.

Départ

Les parents doivent venir chercher leurs enfants directement devant la salle afin de permettre un temps d'échange avec l'intervenante.

Les enfants partiront avec les personnes habilitées inscrites par les parents.

Les personnes mineures viendront récupérer **seulement** leurs petits frères ou petites sœurs.

3/ Horaires et Dates

Les horaires du CLAS sont de 16h45 à 18h30, du lundi 03 octobre au vendredi 16 juin, pendant la période scolaire.

4/ Modalités d'échange

La coordinatrice, Elisabeth Defache, enverra toutes les informations concernant le CLAS sur le groupe Whatsapp dédié.

Les parents pourront contacter Elisabeth sur son téléphone professionnel : **06.67.20.46.21** ou par mail : **edefache@opra.corsica**

5/ Présence des parents et engagement aux différentes réunions, soirées et animations

Durant cette année scolaire, différents évènements festifs vont être organisés. Tous les parents, au cours de l'inscription, ont reçu un document récapitulant toutes les dates. Les parents sont tenus de venir à plusieurs réunions ou soirées.

L'implication des parents est très importante pour une bonne cohésion entre l'équipe encadrante et les enfants.

6/ En cas de retard

Si l'enfant ne peut pas venir aux ateliers du soir, les parents doivent informer par appel ou SMS au **06.67.20.46.21**.

7/ Notion de respect / bienveillance

Les enfants sont tenus d'avoir un langage et un comportement appropriés.

En cas de manquement :

1^{er} appel : prévenir les parents du comportement de l'enfant

2^{ème} appel : réunion entre les parents - enfants - Elisabeth

3^{ème} appel : exclusion de l'enfant pendant une semaine.

Ces conditions sont essentielles pour le bon déroulement de l'aide aux devoirs et des activités.

En souhaitant à chacun une bonne réussite, nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

Signature des parents